

NOTE INTERNE - Ressources Humaines

Objet : Rappel sur les procédures de sécurité physique et bonne conduite

Chers collaborateurs,

Dans le cadre de l'accueil de partenaires extérieurs et d'événements internes tels que la conférence annuelle, il est essentiel de rappeler les bonnes pratiques à suivre pour garantir la sécurité des personnes, des infrastructures et des données de l'entreprise.

1. Badge et accès :

- Le port du badge d'identification est obligatoire en tout temps dans les locaux de l'entreprise.

- L'utilisation du badge est personnelle. Il est strictement interdit de prêter ou d'échanger son badge, même temporairement.

- Toute perte ou dysfonctionnement d'un badge doit être immédiatement signalé au service RH ou à la sécurité.

2. Zones sensibles :

- Certaines zones de l'entreprise, comme les laboratoires de recherche, sont accessibles uniquement au personnel autorisé.

- Tout collaborateur surpris dans une zone non autorisée sans justification pourra faire l'objet d'un rappel disciplinaire.

3. Comportement avec les visiteurs :

- Les visiteurs doivent être accompagnés à tout moment par un employé référent.

- Il est interdit aux visiteurs d'utiliser les postes de travail ou d'avoir accès à des équipements informatiques de l'entreprise.

4. Confidentialité :

- Les informations sensibles, qu'elles soient d'ordre technique, scientifique ou administratif, doivent être protégées en toutes circonstances.
- Veillez à verrouiller vos sessions lorsque vous quittez votre poste et à ne pas laisser traîner de documents confidentiels.

5. Comportement général :

- Un comportement professionnel et vigilant est attendu de tous.
- En cas de comportement suspect, contactez immédiatement le service sécurité au poste 777.

Votre collaboration est indispensable pour maintenir un cadre de travail sûr et respectueux pour tous.

Nous vous remercions de votre attention et de votre implication.

Bien cordialement,

Le Service des Ressources Humaines